



Envois recommandés : manuel d'impression des codes à barres

Le présent document vise à informer
tout client désireux d'imprimer lui-même ses
codes à barres pour ses envois postaux recommandés.



00 Objet du document

Ce document sert d'annexe
technique à la convention
qui sera établie entre le client
qui imprime les codes à barres
des recommandés et la Poste.

Le client est tenu de respecter les prescriptions de ce document. Il est également seul responsable des modifications et développements techniques ou informatiques qui lui seront nécessaires pour imprimer les codes à barres.

Les présentes spécifications sont applicables uniquement pour les envois nationaux. Veuillez prendre contact avec votre Account Manager ou notre service clientèle si vous souhaitez imprimer des codes à barres à destination de l'étranger.

Abréviation

> PoD : Proof of delivery

Documents de référence

> **Manuel de codification - Icodif**

Manuel reprenant les normes EAN relatives aux structures des codes à barres.

GS1 Belgium & Luxembourg
Rue Royale, 29 1000 Bruxelles
02 / 229 18 80
www.gs1belu.org

> **Guideline for Bar Code Print Quality ANSI**

Le Guideline for Bar Code Print Quality ANSI est utile pour déterminer la qualité d'impression des codes à barres et surveiller le processus d'impression.

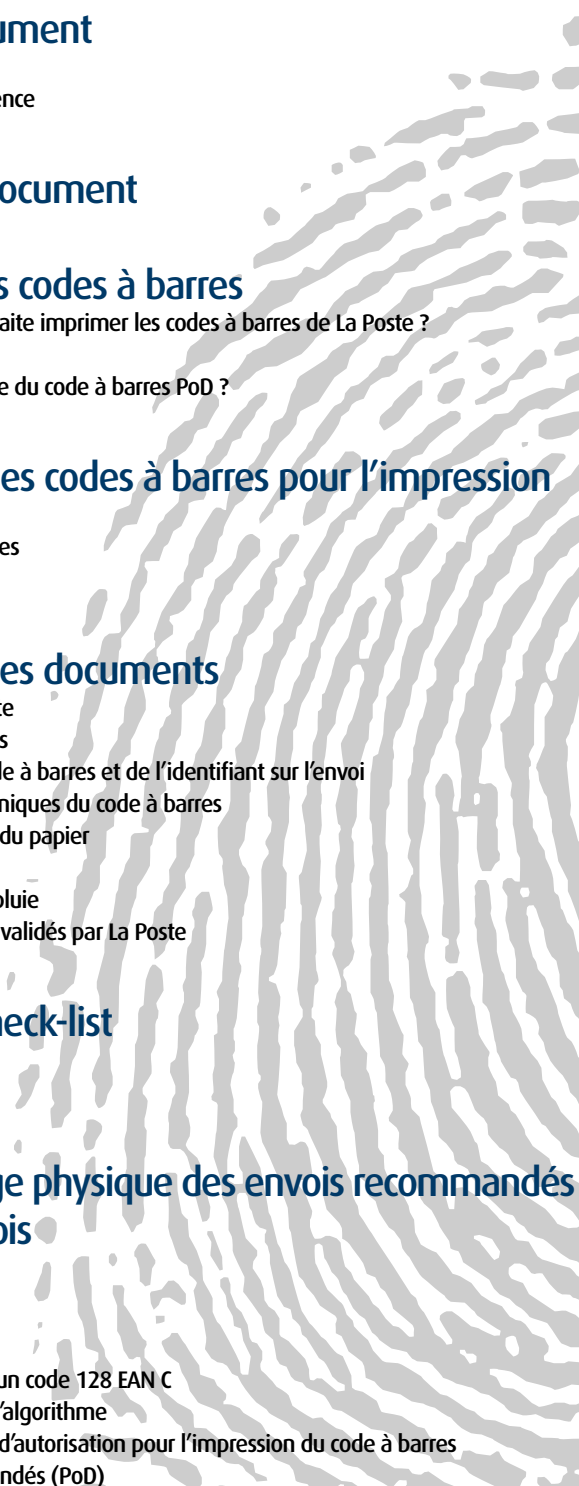
La directive, numérotée X3.182 (ou 1635-CEN), et tous les documents de norme ANSI sont fournis par la norme ANSI (American National Standards Institute).

> ANSI (American National Standards Institute).

11 West 42nd Street, 13th floor New York, NY 10036 USA
Tél. : (212) 642 - 4900
www.ansi.org

CEN (Committee for European Normalization)

01 Contenu du document

- 
- pag.2** **00** **Objet du document**
> Abréviations
> Documents de référence
- pag. 3** **01** **Contenu du document**
- pag. 4** **02** **Utilisation des codes à barres**
> Que faire si l'on souhaite imprimer les codes à barres de La Poste ?
> Plage de numéros
> Quelle est la structure du code à barres PoD ?
- pag. 5** **03** **Préparation des codes à barres pour l'impression**
> Règles générales
> Calcul du code à barres
> Choix de la police
- pag. 6** **04** **Impression des documents**
> Choix de l'imprimante
> Mentions obligatoires
> Emplacement du code à barres et de l'identifiant sur l'envoi
> Caractéristiques techniques du code à barres
> Réflectance et choix du papier
> Marge
> Protection contre la pluie
> Echantillons de tests validés par La Poste
- pag. 7** **05** **Contrôle et check-list**
> Contrôle
> Check-list
- pag. 8** **06** **Prise en charge physique des envois recommandés**
07 **Suivi des envois**
- pag. 9** **08** **Annexes**
> Annexe 1: Le Ascii d'un code 128 EAN C
> Annexe 2: Calcul de l'algorithme
> Annexe3: Demande d'autorisation pour l'impression du code à barres des envois recommandés (PoD)

Utilisation des codes à barres

Chaque envoi recommandé est identifié par un code à barres unique, permettant un suivi électronique de chaque pièce tout au long de son traitement. Les avantages du code à barres sont les suivants :

- > **REDONDANCE** : la même information existe dans un code à barres sur toute la hauteur des barres. Même si le code a été détruit sur une certaine hauteur, il restera le plus souvent lisible (grande résistance aux défauts d'impression et aux conditions d'utilisation).
- > **RAPIDITÉ ET FIABILITÉ DE LECTURE**
- > **POSSIBILITÉ DE LECTURE À DISTANCE ET AU VOL**
- > **FACILITÉ D'IMPRESSION**
- > **FAIBLE PRIX DE REVIENT**
- > **TOLÉRANCE** : la technique des codes à barres permet un grand nombre de tolérances : dimensions et positionnement, conditions de lecture et d'impression...
- > **Lors du choix d'un code à barres, la question de l'utilisation du caractère numérique ou alphanumérique se pose.**
Dans la pratique, un code alphanumérique (qui utilise comme valeur les caractères de l'alphabet et les chiffres) est plus encombrant qu'un code purement numérique (les caractères utilisés sont uniquement des chiffres). Par contre, un code alphanumérique permet de coder un plus grand nombre de caractères différents (43 ou 128). La meilleure densité en numérique est obtenue en code 128, la meilleure densité en alphanumérique est obtenue en code 93.
- > **Existe-t-il des normes de codification et de qualité ?**
 - Les normes EAN et UCC réglementent la codification ;
 - Les normes EC (CEN) et ANSI réglementent la qualité.
- > **Quel type de code à barres La Poste utilise-t-elle dans le cadre de l'envoi de ses recommandés en service intérieur ?**
Il s'agit d'un code à barres 128 EAN C HR (ou encore 128 EAN / UCC CHR).

128 EAN C HR

128 signifie qu'il s'agit d'un code à barres qui utilise 128 caractères ascii repris dans une table spécifique (voir annexe A).

EAN signifie que toutes ces informations sont normalisées et interprétables au niveau mondial sans aucun accord préalable. Il est cependant impératif de suivre les règles qui en découlent. Remarque : un caractère de fonction (Fonction 1) est placé en première position du message. Ce caractère, lu par le lecteur, n'est pas transmis au système. Il permet au lecteur de s'assurer que le symbole lu est un EAN 128 et non un 128 standard.

C signifie que les informations codées seront uniquement numériques; un code à barres de ce type comportera toujours un nombre total de chiffres pairs (attention les EAN 128 A et B sont exclusivement alphanumériques). Il est dans ce cas compact, étant donné que pour une valeur numérique donnée (toujours 2 chiffres), il renvoie au caractère ascii correspondant à ladite valeur.

HR (human readable) signifie que le numéro du code à barres est aussi imprimé sous le code à barres. Ceci permet, dans certains cas, la retranscription manuelle.

Que faire si l'on souhaite imprimer les codes à barres de La Poste ?

Le Client désireux d'imprimer directement les codes à barres de La Poste :

- > disposera des polices de caractères et de la maîtrise lui permettant de calculer et d'imprimer ses codes à barres ;
- > gèrera à sa guise la plage de numéros qui lui sera attribuée mais s'engagera à n'utiliser qu'une seule fois chaque numéro (sur une période de 3 ans minimum) ;
- > imprimera les codes à barres suivant les règles édictées par la norme EAN et les prescriptions particulières de La Poste. La qualité de lecture du code à barres devra répondre aux normes ANSI ;
- > disposera d'une convention avec La Poste ;
- > fournira une dizaine d'envois-échantillons à La Poste pour test avant tout dépôt.

Plage de numéros :

La plage de numéros réservée au Client sera mentionnée dans la Convention du client. Cette plage est calculée pour couvrir les besoins du Client sur une période de 3 ans. Si le Client n'utilise pas totalement sa plage de numéros au terme de la présente Convention, sa plage sera reconduite. Au terme de la période de 3 ans, la même plage de numéros peut être réutilisée par le Client. Si le Client, en cours de Convention, a épuisé la plage de numéros qui lui était réservée, une nouvelle plage lui sera attribuée et fera l'objet d'un avenant.

Quelle est la structure du code à barres PoD ?

Le code à barres des envois recommandés de La Poste se compose de deux parties :

- > dans la première (positions 1 à 18), on retrouve une information classique et normalisée EAN. Cette information est similaire à celle que vous retrouveriez sur une boîte de conserve ;
- > dans la seconde, on retrouve une série de 12 positions que ce dernier pourra gérer à sa guise (sans doublons), pour autant que les numéros restent dans la plage attribuée. Une incrémentation du numéro est certainement la gestion la plus simple.

Description	Position	Valeur	Commentaire
Quiet Zone	-	-	Zone blanche permettant au lecteur de détecter le code (5mm)
Start code C	-	-	Caractère spécifique de départ pour code 128 C (valeur ascii : 105)
Fonction 1	-	-	Caractère spécifique pour EAN (valeur ascii : 102)
Indicateur Pays	1 à 2 3 à 5	01 054	Un code EAN 13 suit La société (ici La Poste) est inscrite en Belgique
Identification de la société	6 à 10	12885	La Poste
Identification du Produit	11 à 16	Le numéro du produit sera indiqué dans la convention du client
Indicateur Numéro séquentiel	17 à 18 19 à 30	21 ...	Indique qu'un numéro de série suit Plage de numéro attribuée au client. Les numéros sont déterminés par La Poste et ne sont pas libres. Attention ! Aucun doublon n'est autorisé
Chiffre de contrôle	-	Modulo103	Chiffre de contrôle permettant, via un algorithme basé sur le modulo 103 (voir Annexe), de vérifier que tous les chiffres ont été correctement introduits. Ce chiffre de contrôle ne peut pas apparaître dans la partie HR imprimée
End Code	-	-	Caractère spécifique de fin pour code 128 (valeur ascii : 106)
Quiet Zone	-	-	Zone blanche permettant au lecteur de détecter le code (5mm)

Règles générales

- > Un identifiant unique est attribué par envoi.
- > L'unicité du code de l'envoi sera garantie sur une longue période.
- > L'identifiant est matérialisé par un code à barres sur l'envoi.
- > L'identifiant apparaît également en chiffres sur l'envoi (30 positions numériques)

Calcul du code à barres

Chaque code à barres généré par le Client étant différent (par incrémentation), il devra en calculer le chiffre de contrôle et ce en fonction de l'algorithme décrit en annexe 3. Il existe des macros (Access, Excel, VB) qui effectuent ce calcul ; elles sont disponibles (e.a.) sur : www.barcodingfonts.com

Choix de la police

Les polices d'impression (ou dll) sont disponibles auprès de diverses sources. Pour information :

- > **fonts** : www.barcodingfonts.com
police true-type d'Elfring fonts, barcode 128 C
<http://www.printers.ibm.com>
- > **Dll** : via www.azalea.com
operating system & langage - C128 Tools

Remarque : UCC/EAN-128 et CODE 128 sont deux symbolisations distinctes. L'UCC/EAN-128 a un caractère de début particulier.

Attention !

Certains programmes de création de codes à barres génèrent automatiquement le chiffre de contrôle. Si tel est le cas, veuillez à ne pas insérer un chiffre de contrôle supplémentaire.

Choix de l'imprimante

Pour obtenir des résultats précis et de qualité constante, les codes à barres ont besoin d'une qualité d'impression qui se caractérise par des contrastes importants, une bonne résolution et une grande netteté des bords des barres. Plusieurs types d'imprimantes répondent à ces critères. Les meilleurs résultats sont donnés dans l'ordre décroissant ci-dessous.

- > **TRÈS HAUTE DENSITÉ (15 cpi)**
Imprimantes à tambour Intermec ou photocomposition
- > **HAUTE DENSITÉ (9,4 cpi)**
Imprimantes à transfert thermique
- > **MOYENNE/HAUTE DENSITÉ (7 à 8 cpi)**
Imprimantes thermiques
Imprimantes laser
- > **MOYENNE DENSITÉ (5 à 7 cpi)**
Imprimantes matricielles
Certaines imprimantes à jet d'encre (H.P. DESKJET)
- > **BASSE DENSITÉ (moins de 5 cpi)**
Imprimantes à jet d'encre
Imprimantes à jet d'encre industrielles

Par ailleurs, les codes à barres doivent pouvoir résister aux agressions extérieures (manipulation, soleil, pluie).

Mentions obligatoires

La lettre d'identification « R » du produit Recommandé doit être imprimée en grand caractère devant le code à barres à une distance de minimum 5 mm et maximum 10 mm de celui-ci, dans un caractère gras de 8 mm de hauteur minimum et de maximum 11 mm). De plus, la mention « recommandé - aangetekende » doit figurer dans les deux langues sur les envois et ce, afin de différencier ces objets durant leur traitement. Ce nom du produit sera imprimé directement sur l'enveloppe, ou visible à travers la fenêtre, au-dessus du code à barres.

Une tolérance est acceptée dans le cas où la taille de la fenêtre n'offre pas de place suffisante pour la dénomination du produit. Dans ce cas, la priorité d'impression sera impérativement donnée à la lisibilité du code à barres et de l'adresse complète.

Remarque : dans le cas des recommandés administratifs envoyés par les administrations belges, la mention « RP » figurera en lieu et place de la mention « recommandé - aangetekende ».

Emplacement du code à barres et de l'identifiant sur l'envoi

Le Client imprimera le code à barres au recto de l'envoi en le situant au-dessus du nom et de l'adresse de destination à une distance de minimum 5 mm et maximum 10 mm de celui-ci. L'adresse sera centrée par rapport au code ou alignée en partant de la gauche (voir illustration p 7). L'identifiant sera placé entre le code et l'adresse et centré par rapport au code.

Pour plus d'informations concernant les spécifications relatives à la zone d'adressage et la présentation des envois, veuillez vous référer aux dispositions reprises dans le MassPost Kit (disponible sur www.post.be/masspost).

Caractéristiques techniques du code à barres

- > Format EAN 128 C HR
- > Largeur d'une barre : $0.25 \text{ mm} \leq \text{largeur} \leq 1.2 \text{ mm}$
- > Hauteur d'une barre : $6 \text{ mm} \leq \text{hauteur} \leq 8 \text{ mm}$
- > Orientation du code à barres : n'importe quelle orientation
- > Qualité d'impression minimum : selon les normes ANSI X 3.182, Grade D

Réflectance et choix du papier

La réflectance est la mesure de la capacité d'une surface à réfléchir l'intensité lumineuse à laquelle elle est exposée. Les fenêtres d'enveloppe et les papiers choisis par le Client devront permettre une réflectance suffisante afin d'assurer la lisibilité du code à barres.

Un contraste suffisant entre les barres foncées et le fond clair du code à barres est donc indispensable. La combinaison noir et blanc n'est cependant pas le seul contraste permis. Un certain nombre d'exemples de couleurs sont repris dans un « Guide de contraste de couleurs » (disponible chez Icodif). Les matériaux utilisés sont aussi susceptibles d'influencer le contraste et des tests de lisibilité devront être aussi effectués. Les conditions requises pour une bonne impression sur une imprimante sont principalement un bon ruban encreur ou cartridge et une tête d'imprimante « propre ». Lorsque l'encre se vide ou le ruban encreur s'use, le contraste entre le fond et les barres diminuera. Il est donc nécessaire de contrôler régulièrement les imprimantes.

Critères de réflectance à respecter (même au travers d'une fenêtre d'enveloppe):

- > réflectance maximum d'une barre (Rb) : 25%
- > réflectance minimum d'un espace (entre deux barres) (Rs) : 50%
- > différence des réflectances (MRD) : $R_s - R_b > 50\%$
- > "Print contrast signal" : $(R_s - R_b) / R_s > 0.75$

05

Contrôle et check-list

Marge

Une zone claire (ou marge de minimum 5 mm) doit toujours être prévue aussi bien à droite qu'à gauche du code à barres. Cette zone est utilisée par le scanner pour s'adapter à la couleur du fond. Le Client veillera donc à ne pas mettre de cadre ou de texte dans cette zone claire.



Protection contre la pluie

Les envois subissent souvent des intempéries. Il convient donc de protéger les codes à barres de celles-ci (au moyen d'une fenêtre transparente, d'un film plastique ou encore d'un vernis adapté).

Echantillons de tests validés par La Poste

Avant tout premier dépôt, le client est tenu de fournir à La Poste une dizaine d'échantillons de test. En cas de problème de scanabilité, le client fera les adaptations nécessaires et fournira de nouveaux échantillons. L'échantillon utilisera les enveloppes qui serviront aux envois réels, tant dans les cas où les codes à barres sont imprimés directement sur l'enveloppe, que dans les cas où ils sont imprimés sur la lettre et visibles à travers la fenêtre. En effet, il arrive qu'un code à barres de bonne qualité imprimé sur la lettre perde sa lisibilité après être placé dans l'enveloppe et scanné au travers de la fenêtre.

Aucun dépôt ne peut être effectué avant l'approbation des échantillons par La Poste.

Contrôle

GS1 Belgique/Luxembourg dispose d'un service de « contrôle des codes à barres ». Les entreprises affiliées et leurs imprimeurs peuvent à tout moment soumettre des échantillons d'emballages avec des codes à barres imprimés. Si des erreurs sont constatées, l'entreprise reçoit des conseils sur la manière de les corriger.

Par ailleurs, le client est prié de fournir une dizaine d'échantillons à La Poste pour vérification avant tout premier dépôt.

Check-list

L'impression d'un code à barres requiert une certaine attention. Voici une check-list des points critiques :

- > Le numéro est-il composé correctement, le chiffre de contrôle est-il calculé selon l'algorithme ?
- > Le numéro imprimé est-il bien composé de 30 caractères ?
- > L'imprimeur a-t-il effectué un test d'impression préliminaire afin d'évaluer correctement le facteur de grossissement et la réduction de largeur de barres ?
- > Le code à barres est-il imprimé à pleine hauteur ?
- > Le contraste de couleurs est-il suffisant ?
- > Les marges claires à droite et à gauche ont-elles été respectées ?
- > La lettre d'identification du produit « R » est-elle imprimée devant le code à barres ?
- > Le nom du produit figure-t-il en toutes lettres sur l'envoi ?

Dans le cas d'imprimantes, il conviendra d'effectuer des contrôles réguliers sur :

- > la qualité de l'encre ou du toner ;
- > la qualité d'impression (taches, trous, salissures, etc.) ;
- > l'entretien (nettoyer périodiquement les têtes d'impression et les remplacer en temps utile, qualité du ruban encreur, etc.).

06

Prise en charge physique des envois recommandés

La prise en charge physique des envois (heure, lieu de dépôt, enlèvement) est régie par la Convention du client ou par les conditions habituelles de dépôt.

Tout dépôt d'envois recommandés devra être accompagné d'une liste de dépôt (liste 208) qui sera validée par La Poste. Un exemple de cette liste est repris sur le site internet de La Poste : www.laposte.be (page des envois recommandés).

La liste (208) est fournie au moment du dépôt par le Client sur support papier. Le client peut générer sa propre liste pour autant qu'elle reprenne les mentions obligatoires suivantes :

- > la date du dépôt;
- > les coordonnées de l'expéditeur (nom + adresse);
- > les coordonnées des destinataires (numéro de recommandé + nom + adresse).

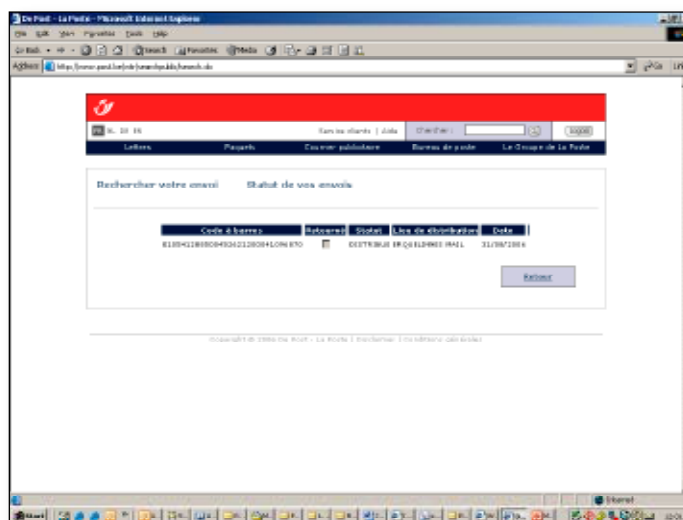
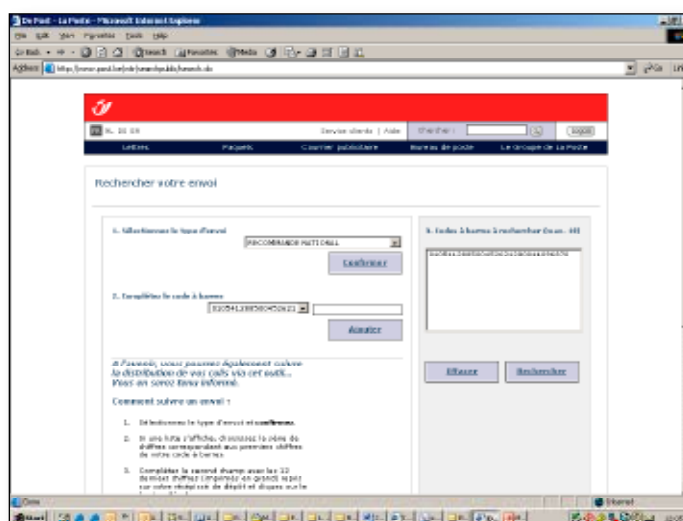
Remarque : il n'est pas nécessaire de reproduire le code à barres de chaque envoi sur cette liste. Le numéro de recommandé peut suffire.

Veillez vous référer à la brochure sur les envois recommandés ou au Mass-Post Kit (disponible sur www.laposte.be/masspost) pour plus d'informations sur la préparation des envois et les conditions de dépôt des envois recommandés.

07

Suivi des envois

Le statut de distribution d'un envoi recommandé peut être consulté sur www.laposte.be/webtracker



08

Annexe 1: Le Ascii d'un code 128 EAN C



Valeur	Table C	Code ASCII	Caractère	Motif	Valeur	Table C	Code ASCII	Caractère	Motif
00	00	0032 ou 0207	Espace ou Ī	11011001100	54	54	0086	V	11101011000
01	01	0033	!	11001101100	55	55	0087	W	11101000110
02	02	0034	"	11001100110	56	56	0088	X	11100010110
03	03	0035	#	10010011000	57	57	0089	Y	11101101000
04	04	0036	\$	10010001100	58	58	0090	Z	11101100010
05	05	0037	%	10001001100	59	59	0091	[11100011010
06	06	0038	&	10011001000	60	60	0092	\	11101111010
07	07	0039	'	10011000100	61	61	0093]	11001000010
08	08	0040	(10001100100	62	62	0094	^	11110001010
09	09	0041)	11001001000	63	63	0095	_	10100110000
10	10	0042	*	11001000100	64	64	0096	`	10100001100
11	11	0043	+	11000100100	65	65	0097	a	10010110000
12	12	0044	,	10110011100	66	66	0098	b	10010000110
13	13	0045	-	10011011100	67	67	0099	c	10000101100
14	14	0046	.	10011001110	68	68	0100	d	10000100110
15	15	0047	/	10111001100	69	69	0101	e	10110010000
16	16	0048	0	10011101100	70	70	0102	f	10110000100
17	17	0049	1	10011100110	71	71	0103	g	10011010000
18	18	0050	2	11001110010	72	72	0104	h	10011000010
19	19	0051	3	11001011100	73	73	0105	i	10000110100
20	20	0052	4	11001001110	74	74	0106	j	10000110010
21	21	0053	5	11011100100	75	75	0107	k	11000010010
22	22	0054	6	11001110100	76	76	0108	l	11001010000
23	23	0055	7	11101101110	77	77	0109	m	11110111010
24	24	0056	8	11101001100	78	78	0110	n	11000010100
25	25	0057	9	11100101100	79	79	0111	o	10001111010
26	26	0058	:	11100100110	80	80	0112	p	10100111100
27	27	0059	;	11101100100	81	81	0113	q	10010111100
28	28	0060	<	11100110100	82	82	0114	r	10010011110
29	29	0061	=	11100110010	83	83	0115	s	10111100100
30	30	0062	>	11011011000	84	84	0116	t	10011110100
31	31	0063	?	11011000110	85	85	0117	u	10011110010
32	32	0064	@	11000110110	86	86	0118	v	11110100100
33	33	0065	A	10100011000	87	87	0119	w	11110010100
34	34	0066	B	10001011000	88	88	0120	x	11110010010
35	35	0067	C	10001000110	89	89	0121	y	11011011110
36	36	0068	D	10110001000	90	90	0122	z	11011110110
37	37	0069	E	10001101000	91	91	0123	{	11110110110
38	38	0070	F	10001100010	92	92	0124		10101111000
39	39	0071	G	11010001000	93	93	0125	}	10100011110
40	40	0072	H	11000101000	94	94	0126	~	10001011110
41	41	0073	I	11000100010	95	95	0195	Ä	10111101000
42	42	0074	J	10110111000	96	96	0196	Å	10111100010
43	43	0075	K	10110001110	97	97	0197	Ā	11110101000
44	44	0076	L	10001101110	98	98	0198	Æ	11110100010
45	45	0077	M	10111011000	99	99	0199	Ç	10111011110
46	46	0078	N	10111000110	100	Code B	0200	È	10111101110
47	47	0079	O	10001110110	101	Code A	0201	É	11101011110
48	48	0080	P	11101110110	102	FNC1	0202	Ê	11110101110
49	49	0081	Q	11010001110	103	START A	0203	Ë	11010000100
50	50	0082	R	11000101110	104	START B	0204	Ì	11010010000
51	51	0083	S	11011101000	105	START C	0205	Í	11010011100
52	52	0084	T	11011100010	106	Stop	0206	Î	1100011101011
53	53	0085	U	11011101110					

08

Annexe 2: Calcul de l'algorithme

ALGORITHME POUR UN CODE À BARRES 128 EAN C

Tout code à barres imprimé au format 128 requiert un nombre de contrôle. Ce nombre est imprimé après le nombre utile du code à barres et avant le code signalant la fin du code à barres.

Le calcul de ce nombre est basé sur la règle de calcul du modulo 103. Il est à remarquer qu'une table 128 assigne une valeur pour chaque caractère.

L'algorithme de calcul d'un modulo 103 est le suivant :

La somme de départ prend la valeur du "start" code. Dans le cas d'une table C, il s'agit de 105.

Le Multiplicateur (X) commence par la valeur 1.

Débutez avec le premier caractère de votre code à barres (travaillez de gauche à droite), faites-lui correspondre sa valeur associée et multipliez cette valeur par le multiplicateur.

Additionnez le résultat de votre calcul à votre résultat précédent (dans ce cas 105).

Augmentez la valeur du multiplicateur de 1.

Répétez cette opération jusqu'à la fin. Divisez la somme ainsi obtenue par 103. Le reste de ce calcul représente le chiffre de contrôle. Convertissez cette valeur par le caractère correspondant dans la table C.

Ajoutez ce caractère de contrôle entre votre valeur de code à barres et le code de fin (Stop code) (~).

Exemple : code à barres

01 054 12885 00452 6 21 000000001245

128 EAN C

CODE C	fnc1	01	05	41	28	85	00	45	26	21	00	00	00	00	12	45
x	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Σ	105	102	2	15	164	140	510	0	360	234	210	0	0	0	180	720 64

$$= \Sigma - \text{int} \left(\frac{\Sigma}{103} \right) \times 103$$

Σ=2742
Value 64 = Ascii code 0096

01 054 12885 00452 6 21 000000001245

08

Annexe3:

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPRESSION DU CODE À BARRES des envois recommandés (PoD)

Nom de la société contractante: _____
N° TVA : BE- _____ RC : _____ Lieu : _____
Raison sociale : _____
Rue : _____ N°: _____ Bte : _____
Numéro postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____ Fax : _____

Représenté par :

Nom : _____
Prénom : _____
Qualité : _____

Personne de contact :

Nom : _____
Prénom : _____
Téléphone : _____ GSM : _____
E-mail (pour envoi des codes à barres) : _____

Nom et adresse de facturation :

Nom de la société : _____
Rue : _____ N°: _____ Bte : _____
Numéro postal : _____ Commune : _____

ci-après dénommé « le Client » sollicite auprès de

La Poste S.A. de Droit Public
Centre Monnaie à 1000 Bruxelles
TVA : BE 214 596 464 / RPR 0 214.596.464

ci-après dénommée "La Poste"

l'autorisation d'imprimer par ses propres moyens les codes à barres utilisés par La Poste dans le cadre des envois enregistrés

- > Le client s'engage à respecter strictement les consignes données par La Poste en cette matière et admet avoir reçu la documentation y relative.
- > En vue de s'assurer que ces consignes sont correctement suivies, le Client joint à la présente une série de 10 envois-tests.
- > Ces envois-tests comportent la série de n° allant de **010541288500452621000000000101** à **010541288500452621000000000110**.
- > Après avoir vérifié ces envois-tests et si aucune remarque particulière ne doit être notifiée au Client, La Poste autorisera le Client à déposer ses envois enregistrés imprimés avec un code à barres au(x) bureau(x) de poste désigné(s) ci-dessous.
- > Dans la même autorisation, La Poste attribuera au Client une série de numéros.
- > Le Client, en signant la présente demande d'autorisation, s'engage à n'utiliser qu'une seule fois chaque n° de la série qui lui est attribué, durant une période de trois ans.
- > Le Client s'engage à ne jamais imprimer de numéros de codes à barres qui sortiraient de la série de numéros qui lui est attribuée.
- > La Poste se réserve le droit de modifier la documentation relative à ces codes à barres.

Quantité de codes à barres demandés : _____

- > Les envois seront dûment affranchis et accompagnés des récépissés ou listings ad hoc.

Fait à : _____ Le : _____
LE CLIENT:
(Signature)

Demande d'autorisation à compléter et renvoyer à : LA POSTE – Sales Administration – Centre Monnaie, 1^{er} étage – 1000 Bruxelles
Pour plus de renseignements : 022/011 111.

(*) Biffer la mention inutile

D'autres questions ?

N'hésitez pas à appeler notre
Service Clients au **022/0 1 2 3 4 5**.

Vous pouvez également consulter le site www.laposte.be
ou envoyer un email à l'adresse serviceclients@poste.be

La Poste Service Clients

BP 5000 - 1000 Bruxelles

Tél. 022/0 1 2 3 4 5

LA POSTE, société anonyme de droit public, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles
TVA BE 0214.596.464 RPM Bruxelles. - CP 679-0000013-13
E.R.: Christian du Jardin, La Poste, Centre Monnaie, 1000 Bruxelles
code ERP : 2500000021653 - novembre 2006

